

**CIRCULAIRE N° 13 / 2024 – 15 février 2024**

**Objet :** Enseignement des langues régionales : un séparatisme culturel ?

**DESTINATAIRES : Responsables des Unions - Conseillers fédéraux**

Chères et chers collègues

La situation des écoles DIWAN en Bretagne présente des « *risques juridiques importants* » selon la Cour régionale des comptes.

Ci-joint le rapport complet et sa synthèse.

L'article du Monde de ce matin note qu'*« Il intéresse aussi le Pays basque, la Corse, l'Occitanie ou l'Alsace où des structures similaires à Diwan existent »*...

Amitiés laïques et fédérales.